

Les Cahiers de recherche du Girsef

LE CHOIX DE L'ÉCOLE EN BELGIQUE FRANCOPHONE : DE L'INDIVIDUALISATION À LA BUREAUCRATISATION ?

HYPOTHÈSES SUR LES ÉVOLUTIONS INTRODUITES
PAR LA RÉFORME DES INSCRIPTIONS

Hugues Draelants

N°99 ▪ JUIN 2014 ▪



Le **Girsef** (Groupe interdisciplinaire de recherche sur la socialisation, l'éducation et la formation) est un groupe de recherche pluridisciplinaire fondé en 1998 au sein de l'Université catholique de Louvain. L'objectif central du groupe est de développer des recherches fondamentales et appliquées dans le domaine de l'éducation et de la formation. Les priorités de recherche du Girsef se déclinent aujourd'hui autour de trois axes, assumés par trois cellules :

- Politiques éducatives et transformations des systèmes d'enseignement
- Dispositifs, motivation et apprentissage
- Parcours de vie, formation et profession

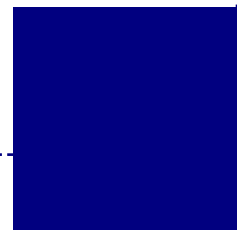
Les **Cahiers de recherche du Girsef** sont une collection de documents de travail dont l'objectif est de diffuser des travaux menés au sein du Girsef et de la Chaire de pédagogie universitaire (CPU) ou auxquels sont associés des membres du Girsef ou de la CPU. Leur statut est celui d'une prépublication (*working paper*). En tant que tels, bien que chaque Cahier fasse l'objet d'une relecture par le responsable de la publication et par un membre du Girsef, la responsabilité finale de leur publication revient à ses auteurs. De plus, les Cahiers restent la propriété de leurs auteurs qui autorisent par leur mise en ligne leur reproduction et leur citation, sous réserve que la source soit mentionnée.

Les Cahiers de recherche du Girsef sont téléchargeables gratuitement sur notre site www.uclouvain.be/girsef ainsi que sur le site <http://hal.archives-ouvertes.fr/> et sur le site www.i6doc.com, où il est également possible de commander sous format papier le recueil des Cahiers parus dans l'année.

Responsable de la publication : Hugues Draelants

Secrétariat de rédaction : Dominique Demey

Contact : Dominique.Demey@uclouvain.be



LE CHOIX DE L'ÉCOLE EN BELGIQUE FRANCOPHONE : DE L'INDIVIDUALISATION À LA BUREAUCRATISATION ?

HYPOTHÈSES SUR LES ÉVOLUTIONS INTRODUITES PAR LA RÉFORME DES INSCRIPTIONS

Hugues Draelants *

Ce cahier se propose d'esquisser les contours d'une sociologie du choix de l'école en Belgique francophone, à partir d'une réflexion sur les résistances et les difficultés de mise en œuvre rencontrées par la réforme des inscriptions en première année de l'enseignement secondaire. Il développe notamment l'idée que cette réforme rend plus compliquée l'individualisation du choix de l'école qui prévalait jusqu'ici et qui était particulièrement valorisée par les parents des milieux privilégiés. A partir d'une enquête exploratoire menée dans un établissement très demandé, il montre comment familles et direction s'ajustent à ce nouveau contexte et conclut sur les risques potentiels d'inégalités de choix scolaire induits par ces évolutions.

Mots-clés : inscriptions scolaires, choix de l'école, individualisation, réputation, identité d'établissement, inégalités

* Sociologue, professeur à l'UCL et membre du GIRSEF

1. Introduction

En Belgique, la liberté du choix de l'école est garantie par la Constitution. Le système belge francophone s'apparente ainsi à ce que l'on appelle couramment un « quasi-marché scolaire » (Vandenberghe, 1998), c'est-à-dire un système dans lequel le financement public des établissements varie en proportion au nombre d'élèves inscrits. A la différence de ce qui se passe dans d'autres systèmes éducatifs, au Royaume-Uni notamment où la concurrence entre écoles est organisée par l'Etat en vue d'améliorer la qualité éducative, le quasi-marché belge ne résulte pas d'une politique volontariste et consciente, on parlera donc de quasi-marché de fait ou de quasi-marché historique. Fruit d'un compromis entre milieux catholiques et laïques, le libre choix, institué dès la création de l'Etat belge (1830), visait en effet au départ à respecter les convictions philosophiques et religieuses de chacun (Grootaers, 1998). A mesure que la société s'est sécularisée, cette liberté de choix aurait changé de signification. Elle serait de plus en plus utilisée par les parents pour choisir l'école selon des critères de qualité d'enseignement ou d'opportunité personnelle (Dupriez et Maroy, 1998).

L'emploi du conditionnel est ici de rigueur car les chercheurs belges ont, à ce jour, largement délaissé l'analyse des pratiques et représentations parentales à propos du choix de l'école (voir Deprez, 1972 pour

une des rares exceptions). Cela semble d'autant plus étonnant et paradoxal que le quasi-marché est considéré dans la littérature scientifique comme une des principales causes de l'ampleur de la ségrégation entre établissements et des inégalités entre élèves observées dans le système éducatif belge francophone (voir e.a. Vandenberghe, 1996 ; Maroy, 2006 ; Dumay et al. 2010).

Ce constat a conduit le législateur à réguler depuis quelques années l'inscription en première année de l'enseignement secondaire, avec les difficultés que l'on connaît (Delvaux et Maroy, 2009 ; Ryelandt, 2013). Actuellement, contrairement à ce que l'on entend parfois dire, le choix de l'école reste libre. En revanche, une évolution majeure, qui jusqu'à présent n'a pas été suffisamment relevée, concerne ce que nous décrivons comme la capacité à individualiser le choix scolaire. L'idée majeure développée dans ce cahier est en effet que la politique de régulation des inscriptions d'élèves en première année de l'enseignement secondaire est venue bousculer la tradition d'individualisation du choix de l'établissement scolaire qui prévalait jusqu'alors en Belgique francophone, du moins au sein des catégories sociales depuis longtemps attentives à l'importance du choix de l'école (classes moyennes et supérieures), qui sont d'ailleurs celles qui s'opposent avec le plus de vigueur au système actuel.

A cet égard, conformément à une perspective que nous avons déjà mise en pratique, à propos d'une autre réforme, celle visant à limiter le recours au redoublement dans le premier degré de l'enseignement secondaire (voir Draelants, 2006 & 2009), nous prendrons au sérieux les discours de parents et d'acteurs de terrain exprimant leurs critiques, voire leur rejet de la réforme des inscriptions en première année de l'enseignement secondaire considérant cette résistance comme une forme de contre-expertise profane qui a quelque chose à nous apprendre sur le

choix de l'école. Ce qui, réciproquement, devrait aider à mieux comprendre les oppositions et appréciations négatives d'un certain nombre de parents à la réforme des inscriptions. L'absence d'une analyse compréhensive du choix de l'école par les familles préalablement à la réforme explique en effet vraisemblablement, au moins en partie, les difficultés de mise en œuvre rencontrées ces dernières années et ce sentiment fort prégnant selon lequel le droit de choisir librement une école pour chacun de ses enfants serait remis en cause.

2. Choisir en contexte de marché : éléments de théorie et hypothèses

Le (quasi) marché scolaire, un marché singulier

Sans revenir ici sur les péripéties de la réforme des inscriptions (voir annexe 1 pour un rappel des faits), rappelons qu'avec la manière dont fonctionne actuellement l'inscription en première année du secondaire, suite aux décrets « inscriptions » et « mixité sociale », les familles sont invitées pendant une période de l'année bien précise (qui dure trois semaines) à se rendre dans l'établissement de leur premier choix pour y déposer un formulaire unique d'inscription sur lequel elles ont la possibilité de lister plusieurs choix d'écoles, classés par ordre

de préférence (de un à dix, dix étant le nombre maximum d'établissements qui peuvent être indiqués), dans l'éventualité où elles n'obtiennent pas le ou les premiers établissements souhaités¹.

Cette nouvelle procédure suppose en principe pour les parents de s'informer sur les établissements et de comparer les offres scolaires. A cet égard, une des principales difficultés tient au fait que le marché scolaire est un marché singulier au sens de Lucien Karpik (2007), c'est-à-dire un marché dans lequel règne une forte incertitude et opacité sur la qualité (Felouzis et Perroton, 2007 ; van Zanten, 2009). En effet, dans un système massifié, les biens

¹ Pour le détail de la procédure des inscriptions et les critères qui président au classement des demandes, le lecteur est invité à consulter le site officiel : <http://www.inscription.cfwb.be/>

et contextes sont hétérogènes. La qualité de l'offre éducative est donc incertaine et ne peut être évaluée *a priori*. En outre peu de choses filtrent à l'extérieur sur le fonctionnement des établissements. Dans certains systèmes éducatifs, comme en Angleterre ou en France, les responsables politiques cherchent à équiper le marché de dispositifs de jugement de la qualité des établissements par la diffusion des résultats des évaluations externes classant les écoles sous forme de palmarès. En Belgique, il n'existe rien de tel. Le compromis historique de coexistence entre les réseaux d'enseignement, qui impose le respect d'un principe de discrétion, fait obstacle à la publicisation des évaluations externes réalisées (Mangez, 2009). Comment, dans ce contexte, les familles perçoivent-elles les établissements scolaires, quels sont les éléments signifiants à leurs yeux, sur quels types de dispositifs de jugement s'appuient-elles pour prendre leurs décisions et dissiper l'opacité du marché?

Les réputations d'établissements comme dispositifs de jugement

A défaut d'un système d'information publique centralisé permettant d'outiller le choix scolaire, les usagers du système scolaire peuvent en principe se tourner vers ce dispositif de jugement complexe qu'est la réputation d'un établissement scolaire. La réputation désigne une opinion ou un jugement, favorable ou défavorable, que l'on se forme à propos d'une entité (ici un établissement scolaire). Ce jugement englobe potentiellement un ensemble de

critères (qui vont du prestige de l'école à son projet pédagogique en passant par la perception du public qui le fréquente, la discipline et l'ambiance qui y règne, etc.) sous la forme d'une représentation unique. La réputation fonctionne en théorie comme un système d'information qui joue le rôle d'un signal réducteur d'incertitude sur la base de la connaissance des réalisations et actions passées d'une entité et qui suscite une anticipation extrapolative de son comportement futur (Menger, 2013). Sur un marché singulier au sens où nous l'avons défini plus haut, c'est-à-dire un marché dans lequel règne une forte opacité et une incertitude sur la qualité et caractérisé en outre par une forte asymétrie informationnelle entre offreur et demandeur, la réputation s'avère cruciale.

L'individualisation du choix de l'établissement

La réputation est un dispositif de jugement essentiel mais limité à un premier niveau d'appréhension de la qualité. Le jugement de réputation s'appuie en effet sur quelques catégories assez basiques et évidentes qui permettent de se faire une première idée, très générale, un *a priori* positif ou négatif à propos d'un établissement scolaire. A la limite, il n'est pas nécessaire de disposer d'information sur l'établissement, c'est plutôt l'environnement, le contexte de l'établissement qui fait l'objet d'un jugement (Schneider et al., 1999). Ce premier niveau d'appréhension suffit parfois et s'avère donc potentiellement décisif. Cependant, un niveau d'appréhension plus profond

nécessite davantage d'information, une information spécifique et personnalisée. La perspective dans laquelle nous nous inscrivons, qui consiste à penser le marché scolaire dans le cadre hétérodoxe d'une socio-économie des singularités, souligne en effet qu'une transaction marchande appelle en principe une individualisation des produits (Callon, 2002). Cela signifie que la réalisation du choix de l'établissement passe par l'individualisation de la demande et de l'offre scolaire. Les marchés réels doivent donc s'analyser à partir de ce qui relie un établissement à ses membres. Ceci nous paraît fondamental pour comprendre l'aspiration des familles (tous milieux confondus) à choisir l'école de leurs enfants et leurs résistances dès lors que cette possibilité est remise en question, comme c'est le cas en Belgique francophone depuis quelques années.

D'un système de choix individualisé à un système de choix bureaucratisé

Comme nous l'avons évoqué en introduction, l'hypothèse principale avancée dans ce cahier est que la politique de régulation des inscriptions d'élèves en première année de l'enseignement secondaire est venue bouleverser une

tradition d'individualisation du choix, profondément ancrée dans notre système scolaire.

Avec les décrets « inscriptions » et « mixité », la Fédération Wallonie-Bruxelles a en effet basculé d'un système où le choix de l'établissement était (implicitement) individualisé à un système où le choix est bureaucratisé (voir tableau 1). Dans l'ancien système, le choix passait par une rencontre et des échanges avec la direction et les professeurs de l'établissement envisagé. Le processus impliquait donc une relation personnalisée et pouvait au fond se lire comme la recherche d'un appariement social (van Zanten, 2013), ou d'une correspondance entre une identité personnelle (celle de l'enfant) et une identité groupale présumée (celle de l'établissement). La réforme des inscriptions a introduit un nouveau système de choix, totalement étranger à cette façon habituelle de procéder², à savoir un mode de fonctionnement bureaucratique, anonyme et impersonnel qui ne passe plus nécessairement par une rencontre avec la direction mais qui consiste à classer des établissements par ordre de désirabilité sur un formulaire et à déposer celui-ci dans l'établissement inscrit en tête de liste³.

² Peut-être encore plus particulièrement étranger à la façon de fonctionner qui prévalait dans le réseau libre confessionnel.

³ Nous n'établissons, en ce qui nous concerne, pas de hiérarchie de principe entre ces deux systèmes. Chaque système pourrait être lu comme renvoyant à des philosophies politiques et à des mondes de valeurs différents (Boltanski et Thévenot, 1991). Si la rencontre entre la famille et l'école peut sembler désirable du point de vue de la cité domestique (car plus conviviale, plus

Tableau 1 : Ce que la réforme des inscriptions fait au choix de l'école

Système de choix antérieur à la réforme	Système de choix actuel
Système individualisé : rencontre familles-écoles	Système bureaucraté : formulaire unique d'inscription
Dispositif de jugement personnalisé : ajustement identitaire réciproque	Dispositif de jugement impersonnel : réputation, catégorisation

Précisons qu'il s'agit là d'une typologie, à lire en tant que telle c'est-à-dire comme une épure théorique et non une description fidèle de la réalité. L'opposition entre système de choix individualisé et système de choix bureaucraté est donc volontairement forcée. Il est clair d'une part que le choix, même dans le système d'inscription antérieur à la réforme des inscriptions, n'a jamais été individualisé pour tous les parents (y compris ceux des classes moyennes et supérieures). D'autre part, on surestime vraisemblablement le caractère bureaucraté du processus actuel d'inscription. La question qui se pose alors est surtout de savoir si les acteurs attachés à l'individualisation du choix parviennent à la maintenir dans le contexte actuel et comment ils s'y prennent? De nombreux établissements continuent en effet à organiser des rencontres avec les parents afin de les informer et de maintenir des relations interpersonnelles malgré que les règles d'inscription aient

changé (comme on le verra dans le cas de l'établissement évoqué plus loin). En pratique, pour les parents, la différence la plus fondamentale réside peut-être dans le rapport coût-bénéfice de la démarche de prise d'information personnalisée que certains continuent de faire étant donné l'incertitude d'obtenir leur premier choix dans laquelle la réforme les place.

De l'identité à la réputation

Avec le système actuel, nous faisons en outre l'hypothèse que le choix est appelé à s'opérer essentiellement sur la réputation des établissements alors qu'autrefois il impliquait la réputation mais aussi l'identité des établissements scolaires. La réputation d'un établissement contribue à définir son identité. Cependant, la notion d'identité est plus large, elle englobe aussi bien des mécanismes d'auto-catégorisation (culture, compréhension interne) que d'hétéro-catégorisation

« humaine » et respectant la tradition), on sait que cette rencontre est aussi ce qui permettait à certains établissements d'opérer une sélection qui ne dit pas son nom en décourageant les familles indésirables (voir Galand, 2009). Du point de vue de la cité civique, qui valorise l'égalité, la règle bureaucraté protégée, elle a du bon.

(image ou réputation, compréhension externe). Par rapport à la notion d'identité d'établissement (Draelants et Dumay, 2011), la réputation d'un établissement peut donc être vue comme une forme de réduction de l'identité à ses aspects les plus externes, les plus visibles et donc aussi les plus génériques ou catégoriels.

Le choix pourrait désormais s'opérer plus encore qu'avant sur la réputation des établissements parce que la nouvelle procédure par formulaire suppose de lister et de classer stratégiquement les établissements. Les parents ont donc besoin de pouvoir comparer les établissements entre eux⁴, or les identités sont incommensurables. Entre plusieurs établissements de statut identique, aucune hiérarchie de qualité ne s'impose en toute généralité. En outre, comme les parents ont peu d'information directe concernant l'intérieur des établissements (n'ayant pas accès au processus éducatif, à ce qui se passe dans les classes, dans la cour de récréation...) ils se basent d'abord sur l'extérieur, l'environnement de l'école, comme le quartier d'implantation, mais aussi sur ce qui est visible et qui peut être considéré comme un indicateur de la qualité de l'établissement et/ou de l'enseignement qui y est dispensé : par exemple l'état des bâtiments, la composition sociale et

ethnique du public appréhendée à la sortie des classes, la présence d'un uniforme scolaire... Ce qui est externe et visible ce sont rarement des caractéristiques spécifiques à un établissement, lesquelles sont généralement internes et peu visibles (comme la pédagogie), mais des caractéristiques génériques propres à un ensemble d'établissements. Dans ce contexte, ce sont moins les éléments identitaires distinctifs (ex. projet pédagogique) qui acquièrent de l'importance que les éléments identitaires de type catégoriels (ex. une école qui propose de l'enseignement général, située dans un bon quartier ou encore les établissements qui sont complets...).

Ces éléments sont évidemment facilement disponibles, aisément accessibles et peuvent ainsi servir de raccourcis informationnels aux parents. Ces raccourcis sont socialement efficaces dans la mesure où ils les aident à choisir ou à rejeter certains établissements. Cependant, on peut estimer qu'ils restent probablement superficiels et qu'ils ne permettent pas forcément d'appréhender valablement la qualité d'un établissement scolaire. La qualité approchée par ce biais est en tout cas très éloignée de celle que visent à appréhender les recherches en éducation sur l'efficacité des établissements qui

⁴ On rétorquera éventuellement que dans l'ancien système aussi les parents comparaient les établissements avant de choisir. La comparaison n'est certainement pas une pratique neuve mais la procédure actuelle d'inscription, qui incite à être stratégique, à s'assurer des solutions de repli paraît, à tout le moins, susceptible d'exacerber et d'étendre un tel comportement.

mesurent la qualité d'une école à partir de l'idée de valeur pédagogique ajoutée et en tenant compte de sa composition sociale et scolaire, c'est-à-dire du type de public qui la fréquente et du type d'offre scolaire qu'elle propose. De ce point de vue, une « bonne école » est une école qui apporte à ses élèves, quels qu'ils soient, une plus value pédagogique. A l'instar des parents, les chercheurs comparent les établissements mais ils comparent uniquement ce qui est comparable. Si l'on procédait de cette

manière, il est probable que nombre de réputations s'en trouveraient relativisées. L'on constaterait en effet certainement que certaines écoles huppées obtiennent des résultats relativement médiocres compte tenu de leur public tandis que certaines écoles défavorisées « performant » étonnamment bien, parvenant à faire progresser considérablement leurs élèves (sans nécessairement combler l'écart qui sépare leurs élèves de ceux des écoles huppées).

3. Une perspective compréhensive

Les résistances à la réforme des inscriptions : un analyseur pour comprendre le choix de l'école

Ces dernières années, la politique de régulation des inscriptions d'élèves en première année de l'enseignement secondaire a suscité des controverses publiques et des mobilisations parentales exceptionnelles (Delvaux et Maroy, 2009). Comme annoncé plus haut, nous partons du principe que les critiques adressées au décret « inscriptions », notamment celles émanant des établissements et des familles « privilégiées », ont quelque chose à nous apprendre sur le choix de l'école dont le fonctionnement est finalement largement méconnu. Il importe toutefois de bien préciser que notre propos dans cet article n'est pas d'évaluer la réforme, ni de suggérer qu'il conviendrait de l'amender

sous prétexte qu'elle ne fait pas l'unanimité auprès des parents d'élèves. Il serait illusoire d'espérer que ce soit le cas dans la mesure où l'intérêt général se conjugue mal ici avec les intérêts particuliers.

Nous ne visons pas davantage à valider ou à légitimer le discours des opposants à la réforme des inscriptions. Il s'agit simplement de considérer que leur point de vue mérite d'être pris au sérieux et étudié plutôt que d'être réduit à une position et un intérêt de classe bien compris. Nous n'ignorons pas que derrière les arguments avancés par les détracteurs de la réforme peuvent se cacher des motifs peu dicibles (refus de la mixité sociale, maintien de l'entre-soi et souhait de préserver l'avantage que l'ancien système octroyait implicitement aux parents prévoyants⁵). Notre perspective compréhensive n'a

⁵ Dans l'ancien système, les parents les mieux informés et les plus conscients de l'importance stratégique du choix d'établissement, et donc généralement issus des catégories les plus aisées de

donc rien d'ingénu, elle n'empêche pas de relativiser le point de vue de ces acteurs et d'avoir à l'esprit, conformément aux enseignements de la sociologie critique, que toute prise de position émane d'une position spécifique dans l'espace social. Ce n'est pas pour autant que l'analyse doit s'arrêter là.

En résumé, nous suggérons que les réactions suscitées par la réforme des inscriptions en première secondaire nous en disent long sur le fonctionnement du choix de l'école en Belgique francophone, elles nous apprennent notamment qu'il reposait traditionnellement sur un système individualisé. En retour, pour comprendre les résistances et difficultés de mise en œuvre rencontrées par la réforme des inscriptions en première année de l'enseignement secondaire, il nous paraît nécessaire de bien mesurer les

implications liées au passage d'un système de choix individualisé à un système de choix bureaucratisé. Précisons encore qu'à ce stade, ce qui est avancé dans ce cahier a essentiellement le statut d'hypothèse de travail. Les hypothèses ne sont cependant pas gratuites. Outre la littérature scientifique citée, ces hypothèses s'appuient sur un travail exploratoire par entretien réalisé auprès de la direction et des parents d'élèves d'un établissement bruxellois prestigieux du réseau libre catholique. Les analyses qui suivent s'appuient sur un total de quatorze entretiens, dont trois conduits auprès de la direction de l'établissement et onze auprès de parents d'élèves inscrits dans cet établissement ou envisageant de s'y inscrire. Deux réunions d'information organisées en soirée par l'établissement à destination des parents d'élèves qui envisagent d'y inscrire leur(s) enfant(s) ont également été observées⁶.

la population, inscrivait anticipativement leurs enfants dans les établissements recherchés (en s'y prenant plusieurs mois voire plusieurs années à l'avance), restreignant d'autant la liberté de choix des familles sans stratégies. A ce propos, on rappellera au passage que la réforme des inscriptions n'a pas créé le problème du manque de place dans certaines écoles. Ce problème existait déjà dans le système précédent, mais il a été formidablement visibilisé par la première version de la réforme, qui régulaient uniquement la date des inscriptions. L'ordre d'inscription relevant du principe « premier arrivé, premier inscrit », certains parents n'avaient pas hésité à organiser des files et des campements qui ont pu durer jusqu'à deux journées et deux nuits devant les établissements les plus prisés pour y assurer une place à leurs enfants, le tout sous l'œil réjoui des journalistes qui avaient largement relayé ces événements.

⁶ Les entretiens et observations ont été réalisés par une de nos étudiantes, Edith Chiappi, dans le cadre d'un stage de recherche au Girsef réalisé sous notre supervision.

4. Résultats d'une enquête exploratoire sur le choix d'un établissement prestigieux

Le souhait d'individualisation du choix :
« tenir compte de chaque enfant »

Ce qui nous frappe particulièrement en tant qu'observateur des controverses publiques qui rythment périodiquement l'actualité scolaire à propos de la réforme des inscriptions, c'est le fait paradoxal qu'un certain nombre de familles (certes réduit mais non négligeable) se retrouvent chaque année au moment de la rentrée scolaire sans établissement alors même que le nombre de places disponibles excède la demande. Ces événements témoignent moins d'un manque de place en tant que tel (même si le manque de places à Bruxelles dans certains quartiers est un problème réel) que de la difficulté pour les parents à obtenir une place pour leur(s) enfant(s) dans l'établissement de leur choix. Autrement dit, ce qui est vécu comme difficile, en tout cas pour les parents qui se sont exprimés et ont participé à la contestation des décrets initiaux, semble moins de choisir un établissement que de reporter leur choix, lorsque celui-ci est posé, vers un autre établissement, c'est-à-dire de trouver un bien substituable. Or le système actuel, le système de choix bureaucratisé fait « comme si » les établissements étaient substituables et hiérarchisables (cf. le formulaire comprenant la liste des choix d'école), ce qui n'est pas vécu comme tel par un certain nombre de parents. A la limite, certains laissent à entendre qu'il

n'y a pas de bon établissement en général mais seulement des établissements plus appropriés que d'autres pour certains types d'enfants. L'extrait d'entretien reproduit ci-dessous, représentatif d'un discours général tenu par les parents rencontrés, l'illustre parfaitement. Il est à cet égard significatif de constater que lorsque cette mère est interrogée sur les critères qui les ont conduit, elle et son mari, à choisir le Collège Saint X, elle nous répond spontanément en faisant référence à la personnalité de sa fille.

Quels ont été vos critères du choix de cet établissement ?

Alors Léa c'est une fille qui travaille bien à l'école donc ça marche assez vite et nous on a cinq enfant et les cinq enfants sont au Lycée Y. On commençait vraiment à connaître le Lycée Y et à un moment de lassitude on avait vraiment besoin d'aller voir ailleurs. Et comme Léa c'est une bonne élève... bah on s'est dit qu'on allait essayer de l'inscrire à Saint X et de voir ce que ça donnait.

Saint X c'est vrai que c'est un collège assez exigeant, qui essaye de tirer un peu tout le monde vers le haut, ils ont de bonnes options. Par contre c'est vrai que je ne sais pas si je mettrais tous mes enfants. Là en occurrence les deux filles sont bonnes élèves etc...mais je ne suis pas sûre que ce soit fait pour tout le monde.

Le choix de l'école en Belgique francophone : de l'individualisation à la bureaucratisation ?

(...) on ne va pas mettre systématiquement tous nos enfants là bas, dans une fratrie ce n'est pas cinq génies forcément. Faut tenir compte de chaque enfant. Donc c'est très bien pour certains c'est trop dur pour d'autres. Une ambiance trop cassante, pas assez encourageante. (Mère de 5 enfants, fonctionnaire européen)

Nous allons voir à présent comment les parents mettent ou non en pratique leur souhait d'individualisation, qui en raison des règles actuelles d'inscription passent dans certains cas par le développement des stratégies relativement sophistiquées.

Le renoncement à l'individualisation :
« on met tous les enfants au même endroit »

La possibilité même d'individualiser le choix de l'établissement, en l'occurrence d'inscrire éventuellement les enfants d'une même fratrie dans des établissements différents, afin de tenir compte des forces et faiblesses, des goûts ou encore de la personnalité de chacun d'entre eux est rendue plus compliquée avec le nouveau système, notamment en raison des règles de priorité (par exemple, le fait d'avoir un frère ou une sœur déjà scolarisé dans un établissement augmente les chances pour les enfants suivants de la même famille d'obtenir cet établissement). L'incertitude sur l'issue du choix génère une forte angoisse dans ces familles, qui se traduit par une attitude stratégique de la part des parents, laquelle peut parfois les inciter à

renoncer à individualiser leur choix.

Moi typiquement il n'y aurait pas ce décret, je choisirais Saint X pour mes deux filles et pour le troisième qui est un peu plus lent je ne le mettrais pas à Saint X, j'aimerais bien le mettre ailleurs mais avec le stress du décret qu'est ce qu'on va faire ? On prend le risque de perdre sa priorité sans même être sûr d'avoir l'école qu'on a envie d'avoir pour l'enfant ? Alors qu'on avait la chance de choisir l'école adaptée pour chaque enfant, on a tellement peur de ne pas avoir de place qu'on met tous les enfants au même endroit pour pouvoir garder sa priorité. (Mère de 5 enfants, fonctionnaire européen)

Selon la présidente de l'Association des parents de l'établissement, les nouvelles règles d'inscription auraient aussi pour conséquence que « des tas de gens viennent à Saint X comme ça, parce qu'ils sont prioritaires, parce qu'ils savent que c'est facile d'être inscrit à Saint X » mais, d'après elle, « ils disent aussi qu'ils savent que ce n'est pas Saint X qui est l'école adéquate pour leur enfant ».

L'individualisation à tout prix : « C'est un peu compliqué mais je n'ai pas le choix »

Cela dit, tous les parents ne renoncent évidemment pas à individualiser leur choix scolaire. Parfois, les stratégies mise en œuvre à cette fin peuvent même s'avérer très sophistiquées comme dans le cas de

ces parents qui choisissent de changer un de leurs enfants d'établissement pour maximiser les chances d'un autre de leurs enfants, plus jeune, d'obtenir une place dans cet établissement. Ayant estimé qu'il était absolument nécessaire d'inscrire la cadette de la famille dans le Collège Saint X, les parents anticipent en prenant un risque avec une de leurs filles aînées, jugée « plus solide » scolairement et pour laquelle le choix de l'établissement paraît moins crucial.

En fait, c'est un peu un calcul stratégique puisqu'en Belgique la loi est faite de telle sorte qu'on ne peut pas vraiment choisir son école, on doit aller dans l'école où il y a déjà les frères et sœurs. Donc moi je vais faire le pari, le pari de changer d'école, je ne suis même pas sûre que ma fille va être prise à Saint X, et si elle n'est pas prise j'aurai perdu ma priorité à Saint Z. C'est un gros pari, mais je le fais, non pas pour la quatrième qui suit bien et qui n'a pas de problème mais ma cinquième est un peu moins bonne en classe et je sais très bien qu'à Saint Z ça n'ira pas. C'est-à-dire qu'elle a plus de mal pour la mémoire, je sais que ça ne va pas. Alors que tout le monde me dit que Saint X est plus difficile, je sais que Saint Z est une école où il y a beaucoup de par cœur, ce qui n'est pas trop le cas par rapport à Saint X, a priori ce qu'on m'a dit c'est que c'est plus une école de réflexion qui lui correspond mieux. Donc ce choix je ne le fais même pas pour ma fille qui rentre maintenant en humanité l'année

prochaine, je le fais pour que sa sœur qui vient puisse avoir une place à Saint X. C'est un peu compliqué mais je n'ai pas le choix, c'est un choix compliqué. Je pense que certaines écoles ne peuvent pas correspondre à tous les enfants. (Mère de cinq enfants, profession libérale)

Tous les parents ne sont donc pas prêts à renoncer à individualiser leur choix d'établissement. L'inventaire des stratégies en la matière reste à faire de même que l'évaluation de leur fréquence parmi les parents d'élèves. On peut en tout cas dire que certains font preuve d'une détermination à individualiser leur choix à tout prix. Au propre comme au figuré. Nous avons par exemple constaté dans le chef de certains parents des stratégies de mobilité résidentielles afin de s'assurer une place dans l'école choisie, stratégies coûteuses qui requièrent une aisance économique certaine.

Vous dites que vous venez d'emménager ici, qu'est-ce qui vous a poussé à déménager dans ce quartier ? C'est une question tout à fait pertinente, puisque ce déménagement est le résultat de notre décision de vouloir inscrire notre aînée au collège Saint X en humanité et comme il n'y a plus d'adossement pour les enfants de primaires vers les humanités... Là où nous habitons qui n'est même pas à 1 Km, c'était trop loin pour nous assurer cette priorité, donc on a déménagé ici dans le seul but d'inscrire l'enfant dans cette école. (Père de trois

enfants, cadre supérieur dans le privé, couple belgo-australien)

Ces stratégies de mobilité résidentielle, bien connues en France à cause de la carte scolaire, si elles se généralisaient, compte tenu du poids important accordé aux critères géographiques dans le système actuel d'inscription, pourraient avoir des répercussions sur la mixité sociale urbaine.

Lever l'incertitude pour choisir en connaissance de cause, l'importance du capital social ou le risque de renforcement des inégalités de choix

Répétons que ce qui semble compliqué dans le contexte actuel du point de vue de ces parents issus de milieux privilégiés n'est pas de choisir une école mais bien de trouver l'école qui corresponde le mieux à chaque enfant, d'individualiser leur choix compte tenu des règles bureaucratiques d'inscription. En ce sens, on peut dire que l'incertitude objective sur la qualité des établissements que nous évoquions plus haut n'est pas vécue comme telle par tout le monde. Compte tenu de l'opacité et de l'incertitude du marché scolaire, on aurait pu s'attendre à ce que les parents réclament

des informations pour pouvoir choisir en connaissance de cause⁷ mais ce n'est pas à cela qu'on assiste. Sauf exceptions de certains parents qui connaissent d'autres systèmes éducatifs dans lesquels existe un marché scolaire et le comparent avec le système belge :

Je dirais que ma plus grande critique par rapport au système belge, c'est qu'il est très difficile de pouvoir évaluer les établissements les uns par rapport aux autres, parce qu'il n'y a aucun indicateur quantitatif qui existe. Si on le compare au système anglo-saxon dans lequel mon épouse a fait toutes ses études et dans lequel j'ai moi-même fait mes maîtrises, là tout est beaucoup plus simple parce que tout est codifié car il existe des classements entre les écoles primaires, secondaires, les universités dans tel domaine ou dans un autre, pour que le choix des élèves et des parents soit beaucoup plus objectif a priori, puisqu'ils ont plus d'éléments pour juger si une école est meilleure qu'une autre. Donc ici c'est plutôt très subjectif puisque la réputation de l'école met pas mal de temps à se dégrader. (Père de trois enfants, cadre supérieur dans le privé, couple belgo-australien)

⁷ C'est en théorie ce à quoi sont en droit de s'attendre les usagers d'un système éducatif de type quasi-marchand. Afin de pourvoir aux limites du marché, les autorités publiques sont censées produire de l'information, outillant les usagers dans leur quête d'information afin d'égaliser l'usage de la liberté de choix (Johnsson et Lindgren, 2010). Cela n'est pas le cas en Belgique francophone, sans doute parce que cela supposerait de reconnaître explicitement la mise en concurrence des établissements, ainsi que des réseaux ou l'existence du marché scolaire n'a jamais été assumée comme telle. La visibilisation que supposerait un système public d'information sur les établissements scolaires risquerait ainsi de ranimer la guerre scolaire.

Si les familles ne ressentent pas le besoin d'un système public d'information pour lever l'incertitude qui pèse sur la qualité des établissements, c'est précisément parce qu'elles préfèrent recourir à d'autres types d'information, celles qui transitent par des dispositifs de jugement personnalisés. Il faut entendre par là le recours aux réseaux sociaux ou, en d'autres termes, au capital social de la famille : parents, amis, collègues, voisinage.

Comment avez-vous collecté des informations sur l'établissement?

J'ai beaucoup d'enfant d'amis qui sont à Saint X, que ce soit en primaire ou au collège, donc c'est des informations directes. (...) entre mamans on se parle, on voit bien aussi si c'est une bonne solution [de choisir telle école], ou si ce n'est pas une bonne solution et qu'est ce qu'il vaut mieux faire, quelle stratégie il faut avoir pour que notre enfant réussisse vraiment, je pense que la radio téléphone entre parents marche bien.

Donc c'est comme ça que vous vous passez l'information ? C'est du bouche à oreille entre vous les parents dans l'association ?

Bah oui hein. C'est beaucoup plus sur le trottoir devant les autres écoles quand on attend nos petits que l'information passe. Par exemple « toi ton grand comment il va ?, il est dans quelle école ?, comment est ce que ça se passe là bas ?, es-tu contente ?, c'est dur, ce n'est pas dur ?, est ce qu'il a des copains, est ce

qu'il n'a pas de copains... ? », on fait tout ça aussi, c'est tout un ensemble ce n'est pas seulement l'enseignement on se renseigne par rapport à tout, savoir s'il est heureux ... : le gamin compte beaucoup parce qu'être à un endroit où il n'a pas de copains, ce n'est pas génial non plus, il ne s'épanouit pas. C'est un équilibre surtout à l'adolescence, je pense que c'est important qu'il y ait des amis pour un échange et une construction de réseau d'amis. Il ya beaucoup de parlote sur les trottoirs avec les mamans aux sorties des classes. (Mère de 5 enfants, fonctionnaire européen)

Contrairement à l'information émanant des autorités éducatives ou des établissements scolaires (dispositifs de jugement impersonnel) toujours soupçonné d'être orientée ou d'occulter et de travestir la réalité du fonctionnement éducatif, l'information issue des proches jouit d'une forte crédibilité. L'opportunisme n'a en principe pas de raison de s'y glisser puisqu'il s'agit de personnes avec lesquelles on entretient un lien affectif et *a priori* «gratuit» (Bidart et al., 2011). En outre, comme cela est évoqué dans l'extrait ci-dessus, le capital social, les connaissances transmises par les réseaux s'avèrent plus pertinentes puisqu'elles tiennent compte du particularisme de la demande parentale autorisant ainsi un travail d'appariement beaucoup plus fin entre l'identité de l'enfant et l'identité de l'établissement.

En ce sens, on peut faire l'hypothèse qu'un parent bien informé et capable d'individualiser son choix d'établissement renforce ses chances de prendre la « bonne décision », celle qui permet à son enfant de s'épanouir dans l'établissement choisi et de donner la pleine mesure de ses capacités scolaires, quelles qu'elles soient. En revanche l'incertitude conduit, en éducation comme dans d'autres domaines, à nourrir des représentations faussées sur la réalité des choses et à commettre des erreurs d'appréciation. Leurs conséquences pouvant ici être aggravées par le fait que les choix scolaires engagent l'avenir de manière particulièrement déterminante. Or, avec le système actuel, le processus de choix se bureaucratise, ce qui aurait tendance à le désindividualiser ou à renforcer les inégalités sociales de capacité à individualiser le choix d'établissement, compte tenu de la sophistication croissante des stratégies pour y parvenir.

La réputation : un indicateur superficiel de qualité

Avec le système actuel d'inscription, bureaucratique et impersonnel, nous l'avons dit plus haut, notre seconde hypothèse est que le choix pourrait avoir tendance à reposer plus encore qu'avant sur la réputation des établissements plutôt que sur leur identité. La réputation ou l'image perçue d'un établissement scolaire est un élément constitutif de son identité mais seulement un élément parmi d'autres, c'est une forme de réduction de l'identité

à ses aspects les plus externes, les plus visibles et donc aussi les plus génériques ou catégoriels. Pour ces raisons, la réputation n'est certainement pas un bon indicateur de la qualité des écoles situées en position moyenne ou basse sur le quasi-marché scolaire. Dans le cas d'un établissement prestigieux comme celui auquel nous nous intéressons ici, on pourrait penser que le fait que le choix repose sur la réputation ne soit guère perçu comme un problème par la direction. Comme nous allons le voir, ce n'est pourtant pas le cas, même si la direction nous a confirmé que la réputation du Collège Saint X est globalement très positive et constitue indéniablement un facteur d'attractivité.

Quand je dis que je suis directeur du Collège Saint X, le nom est assez connu. Un collège comme celui-ci a une forte désirabilité. Nous avons la réputation d'assurer une bonne formation académique, c'est un beau collège, c'est le plus grand collège de notre congrégation... Voilà un peu les images qui ressortent quand on rencontre des personnes externes.

Pour comprendre ce qui est susceptible de gêner un établissement, dans le fait d'être perçu essentiellement par le prisme de sa réputation, même lorsqu'elle est prestigieuse comme dans le cas présent, il faut d'abord avoir à l'esprit que toute réputation est toujours ambivalente. Il n'existe pas de réel consensus sur ce que serait une école de qualité (Derouet,

2000 ; Dubet, 2002). Les normes qui définissent ce qu'est ou ce que doit être un « bon » établissement varient notamment suivant les contextes et milieux sociaux. L'étiquette d'école élitiste, négativement connotée, est ainsi fréquemment associée à l'établissement, ce que son directeur regrette estimant que cette réputation d'élitisme contrevient à l'identité profonde du Collège.

[Quand je dis que je suis directeur du Collège Saint X] le mot élitisme ressort aussi. Nous avons une réputation qui est un peu sulfureuse et que je n'aime pas trop parce qu'à toute médaille il y a un revers. Donc nous avons la réputation d'assurer une bonne formation académique c'est dans nos textes, c'est une bonne chose d'ailleurs mais du coup nous sommes devenus une école élitiste, ça c'est le revers de la médaille que je n'aime pas parce que ça ne correspond pas à notre mission.

Par ailleurs, plus fondamentalement peut-être, ce qui pose problème du point de vue d'un responsable scolaire est que la réputation d'un établissement opère une formidable réduction de l'identité d'un établissement. Comme nous l'avons dit plus haut, la réputation d'un établissement est certes un élément constitutif de son identité mais seulement un élément parmi d'autres, le plus externe, le plus visible et aussi le plus superficiel, pas forcément en phase avec la compréhension que se font les membres internes de la spécificité de l'établissement.

L'identité d'établissement comme condition d'individualisation du choix

Le directeur du Collège Saint X distingue clairement la réputation du Collège de ce que nous appelons son identité et qu'il désigne dans ses termes à lui en faisant référence à la mission du Collège ou à son projet pédagogique, éducatif, spirituel.

La réputation est une chose - je suis un peu provoquant en disant que cette réputation je la connais, je l'assume, nous l'assumons - mais je ne suis pas d'accord. Si l'on regarde dans nos textes, la mission et la visée du collège n'est pas celle là. L'élitisme pour moi n'est pas une belle qualité. Je suis prêt avec certains à défendre l'idée de former une élite, je n'ai pas de difficulté avec ça dans la mesure où les nations, les pays et les sociétés ont besoin des personnes pour assurer le bien être de tous, pas son bonheur à soi, c'est là la différence entre former l'élite et l'élitisme. C'est vrai que si des collèges sont une forme de centrifugeuse qui trie les meilleurs pour leur propre parcours professionnel, pour leur propre service, là c'est de la perversion. Mais si vous allez voir nos textes fondateurs, notre projet pédagogique, éducatif et spirituel ; c'est sans doute de former académiquement une élite mais pas pour leur propre service, c'est former des acteurs de transformation sociale.

Pour présenter le collège, je pense que sa mission, sa visée, son projet pédagogique, éducatif et spirituel, c'est de former

Le choix de l'école en Belgique francophone : de l'individualisation à la bureaucratisation ?

des citoyens qui vont s'engager pour le bonheur de tous et pas du tout se créer une belle place au soleil et être plus malin que les autres, pour jouer des coudes et prendre les meilleurs places avec un gros salaire et des responsabilités X Y. Prendre des responsabilités économiques, politiques et spirituelles, relationnelles, oui certainement ! Mais je répète dans nos textes il est mis : « Faire des hommes pour les autres, faire des acteurs de transformations des structures injustes ». Ce n'est pas banal quand même, c'est une mission très ambitieuse, j'aime cette visée ambitieuse.

En conséquence, dans un système de choix individualisé, idéalement, le choix ne devrait pas se fonder uniquement sur la réputation mais plus fondamentalement sur l'identité des établissements car à travers celle-ci c'est un projet culturel qui est proposé, ce qui nécessite un minimum d'information et d'adhésion de la part du public qui vient s'inscrire.

J'aime bien la culture propre pour mobiliser les acteurs autour de quelque chose qui les fait appartenir à l'école dans laquelle ils sont ; je crois que c'est motivant, c'est stimulant. Donc je tiens du coup là au projet pédagogique, éducatif et pastoral du Collège Saint X. Et quand les parents inscrivent leurs enfants en première primaire, j'ose croire qu'ils adhèrent un peu ou en tout cas qu'on va les faire adhérer à nos valeurs. Qu'on va faire ce travail éducatif pour leur dire, nous on se bat pour ça, battez vous avec

nous pour que vos enfants deviennent des hommes.

Autrement, les responsables institutionnels peuvent avoir l'impression que leur établissement est choisi pour de mauvaises raisons (comme l'élitisme dans le cas évoqué), qui ne correspondent pas à ce qu'ils ont envie de valoriser, de mettre en avant.

Beaucoup de nos élèves sont globalement assez bien éduqués et dotés de valeurs humanistes mais on a aussi des enfants qui sont parfois brillants mais qui ont une forme d'arrogance à l'intérieur de l'école, ce qui m'insupporte. Ils utilisent avec leur parent le collège comme un ascenseur social et une filière qui va les faire faire des bonnes études universitaires qui va les aider à avoir, comme ils le disent, à la fois une belle place dans la société et un solide réseau de relations socioéconomiques et culturelles importantes.

De ce point de vue, on peut considérer qu'une réputation est toujours piègeuse, dans la mesure où elle est partiellement dépendante d'éléments contingents et arbitraires sur lesquels les établissements ont, dans le court ou moyen terme, peu de prise. Toutes ces raisons expliquent que les établissements valorisent, au moins sur un plan discursif, plus largement leur identité que leur réputation. Or la nouvelle procédure d'inscription, qui repose sur un processus bureaucratique et impersonnel, ne permet pas de faire justice à l'identité

de l'établissement, qui a tendance à être réduite à sa facette externe et superficielle qu'est la réputation. C'est pourquoi le directeur du Collège Saint X est aussi attaché à maintenir des rencontres et des réunions d'information à destination des parents intéressés à inscrire leur enfant dans son établissement.

Quand il y a des demandes d'inscriptions, nous communiquons, nous parlons et nous tenons à ne pas seulement recevoir les gens comme des numéros. Là pour les demandes d'inscriptions en première année même si elles sont régulées ici en Belgique par le décret « inscriptions », je me suis battu personnellement pour que nous continuions à maintenir les assemblées générales d'informations aux parents. Pour les inscriptions de septembre 2014, nous avons programmé trois assemblées de parents en janvier-février pour les accueillir et leur expliquer ce à quoi nous tenons, ce que c'est que le projet pédagogique, éducatif et spirituel du collège et les parents apprécient.

Le chef d'établissement du Collège Saint X a d'ailleurs tenu à s'en expliquer publiquement en publiant une carte blanche dans la presse après avoir été accusé de contrevir aux règles d'inscription telles que définies dans le décret.

*
* *

Le cas de cet établissement n'est sans doute pas représentatif de la façon dont les établissements scolaires ont reçu la réforme des inscriptions, la variété des réceptions reste d'ailleurs à étudier. Ce cas nous paraît néanmoins intéressant dans la mesure où cet établissement représente un cas prototypique d'établissement secondaire d'élite qui en tant que tel, et par sa prise de position publique, participe à définir la norme à suivre pour tous les établissements qui revendiquent appartenir à cette catégorie d'établissement. A défaut d'être représentatif, ce cas est donc hautement significatif d'un souhait, vraisemblablement partagé par d'autres directions d'établissements du même type, de maintenir un système individualisé de choix en organisant des journées portes ouvertes, des soirées d'informations, ou d'autres événements permettant à la direction et aux équipes pédagogiques de rencontrer les futurs élèves et leurs parents afin d'influencer leur choix. Il nous semble en effet évident que les établissements ne se contentent pas d'être choisis mais qu'ils contribuent au contraire activement à façonner ce choix via des stratégies communicationnelles et un travail de maîtrise des perceptions d'autrui à leur égard. Des recherches menées dans d'autres systèmes où existe un marché scolaire ont en effet permis de mettre en évidence l'importance croissante accordée par les établissements à leur réputation (Draelants et Dumay, 2011). Il ressort ainsi de la littérature sur les effets de la régulation marchande dans le secteur

éducatif que le marché produit d'abord et avant tout du marketing en direction des « consommateurs » d'école (Lubienski, 2007). En Belgique, malgré l'absence d'une régulation marchande explicite, on sait, d'après une enquête réalisée par le Girsef en 1999, que les établissements, en particulier ceux dont la réputation n'est pas établie⁸, recouraient déjà à la publicité et dépensaient en moyenne à l'époque 3700 euros par an, soit une moyenne de 6 euros par élève inscrit (Zachary et Vandenberghe, 2002). Tout porte à penser que c'est toujours le cas⁹. Précisons en outre que la publicité n'est que la partie émergée de l'iceberg. Les établissements disposent également d'autres outils pour assurer leur promotion et faire en sorte que le public recruté soit le plus conforme possible à l'image de l'école (soirées d'information, journées portes ouvertes, partenariat avec des écoles primaires...) (Zachary et Vandenberghe, 2002 ; Joseph et Delvaux, 2005). D'un point de vue sociologique, cet

enjeu communicationnel est de taille dans la mesure où la généralisation des stratégies d'image pourrait avoir tendance à obscurcir encore le lien distendu entre réputation et qualité. Cette question n'est pas non plus sans répercussions potentielles sur la production des inégalités sociales face au choix de l'école. L'aptitude des familles à décoder les réputations des établissements scolaires est en effet inégalement répartie socialement (Draelants, 2014). Les familles les plus favorisées socialement sont de ce point de vue mieux armées pour lever l'incertitude qui pèse sur la qualité des établissements dans la mesure où elles sont, on l'a vu, habituées à mobiliser des dispositifs de jugement personnalisés afin d'individualiser leur choix. En outre, comme le système actuel d'inscription génère dans ces familles de l'incertitude sur l'issue du processus, elles ont tendance, afin d'exorciser l'angoisse, à développer un rapport plus stratégique que jamais au choix de l'établissement. Bref, si à l'heure

⁸ Dans le cas de l'établissement évoqué dans ce cahier, la direction de l'établissement déclare ne faire aucune publicité : « *comme c'est un ancien collège, qui a une longue histoire, que notre congrégation a une bonne réputation, nous devons très peu communiquer, nous avons beaucoup de demande d'inscriptions auxquelles nous ne pouvons pas répondre donc je ne fais pas de publicité ni à la radio, ni à la télévision, ni dans les journaux. On n'a pas de budget communication.* » La communication n'est pas pour autant absente et elle nécessite même un savant dosage : « *dès qu'il ya un truc qui se passe dans les médias par rapport à l'enseignement, vous pouvez être sûre que mon téléphone va sonner pour telle radio, pour telle télévision. Donc on est régulièrement requis par des journalistes qui veulent faire ceci ou cela. Personnellement je dose parce que je ne veux pas que le collège occupe systématiquement la une des médias. Ce n'est pas bon, ce n'est pas la peine ; mais il ne faudrait pas non plus refuser systématiquement parce qu'on pourrait penser qu'on a des choses à cacher. Donc il faut doser justement.* »

⁹ Si l'on considère que les établissements n'ont pas augmenté leur budget publicitaire, ce montant indexé représenterait aujourd'hui environ 4712 euros en tenant compte de l'inflation en 15 ans.

actuelle il est encore difficile d'évaluer les effets des décrets « inscriptions » et « mixité » sur la composition sociale des établissements, tout laisse à penser que la réforme des inscriptions ne détend pas la

compétition scolaire. Les familles les mieux dotées en capitaux sociaux et économiques semblent bien décidées à utiliser leurs ressources pour maintenir voire renforcer leur avantage dans le jeu scolaire.

5. Conclusion : Le système belge, vers un marché officieux ?

Au moment de conclure, rappelons que les réflexions esquissées dans ce cahier s'appuient sur une enquête exploratoire. Elles demanderaient à être testées à partir d'un échantillon d'établissements et de parents suffisamment large et représentatif et notre intention dans les mois et années qui viennent est bien d'y contribuer en menant des enquêtes qualitatives et quantitatives pour approfondir ces premiers résultats de recherche. L'objectif de ce cahier était essentiellement de mettre à plat une série d'hypothèses et de plaider pour une sociologie du choix de l'école en Belgique francophone. Cela nous paraît d'autant plus important que notre système éducatif se caractérise par une forme de marché d'un genre très particulier qui pourrait être en train d'évoluer, sans que nous en ayons pris conscience, notamment suite aux modifications apportées par la bureaucratisation du choix scolaire.

Le système éducatif belge francophone est effectivement, on l'a rappelé en introduction, souvent présenté comme un quasi-marché. En réalité cette dimension marchande n'est ni voulue ni pensée comme désirable dans les politiques publiques d'éducation récentes. Il est à cet égard significatif de constater que les autorités publiques ont choisi de réguler les inscriptions mais pas l'information, ce à quoi on aurait pu s'attendre dans une perspective d'un système assumant le statut de quasi-marché, où il s'agit d'outiller le marché en fournissant aux élèves et à leurs parents une information plus transparente au moment de choisir leur établissement scolaire. La publication d'un classement officiel des écoles en fonction de leurs performances, tenant compte de leur valeur ajoutée pédagogique, est en effet la solution la plus évidente et rationnelle pour réguler un quasi-marché scolaire tout en préservant le principe de liberté de choix¹⁰.

¹⁰ Il ne faudrait pas en déduire pour autant que les classements modifient *ipso facto* la façon dont les parents choisissent l'établissement secondaire. Des recherches menées dans d'autres systèmes éducatifs où de tels indicateurs existent, en France par exemple, montrent que pour bien des familles, l'efficacité pédagogique ne constitue pas un critère central de choix (Broccolichi et van Zanten, 1996). Le premier critère qui détermine la réputation d'une école reste en effet les élèves. Aux yeux des parents des classes moyennes et supérieures en particulier, pour qui le

La piste des classements n'a cependant jamais été envisagée sérieusement en Belgique francophone, en raison d'un souhait politique affiché de ne pas alimenter la concurrence entre établissements. En réalité, il n'est pas certain que cela exacerberait la concurrence entre établissements, déjà bien installée, en revanche cela contribuerait certainement à la rendre davantage visible, ainsi qu'à objectiver une autre forme de concurrence qui se cache derrière elle, celle entre réseaux scolaires, sujet évidemment plus sensible, qui représente un risque potentiel pour la paix scolaire, raison pour laquelle il est peu probable que la piste des classements soit mise à l'agenda politique. Nous n'entendons d'ailleurs pas plaider en ce sens, estimant que ce n'est pas là le rôle premier d'un chercheur et n'ayant de toute façon pas de solution miracle à proposer.

Les responsables politiques belges francophones ont donc choisi de réguler les inscriptions plutôt que l'information à propos des établissements refusant d'assumer le caractère quasi-marchand de notre système éducatif qui va de pair avec le principe de libre choix. Ce faisant, le risque serait que la réforme des inscriptions tire progressivement le système éducatif belge francophone d'un quasi-marché vers un « marché officieux » (Felouzis et al., 2013). Ces marchés, qui ne sont pas le fruit

direct d'une politique publique, sont les plus opaques de tous. Ils se caractérisent par des choix d'établissements contraints. Les questions d'asymétrie d'information et des stratégies de choix deviennent donc centrales d'autant plus lorsqu'il n'y a aucune information officielle sur l'efficacité des écoles. Dans ce type de marché, les acteurs prépondérants sont les familles, du moins celles qui sont capables de poser des choix dans ce contexte d'opacité car « tout le monde ne choisit pas. Soit parce qu'il n'est pas pertinent de le faire (il existe des espaces locaux où aucune véritable concurrence n'existe), soit parce que les ressources culturelles et économiques limitent trop fortement les possibilités d'un quelconque choix scolaire » (Felouzis et al., 2013, p. 35). Les parents qui donnent le « la » constituent alors une minorité de *choosers* issus des classes moyennes et supérieures, dont le choix « influe sur l'ensemble des relations scolaires par l'intermédiaire des transformations sociales qu'elles induisent sur le public des établissements et leur attractivité. Ces choix influent aussi sur la définition même de la qualité des établissements par le fait que la nature du public scolaire est considérée comme une dimension déterminante de la qualité de l'enseignement et des apprentissages pour un établissement donné » (Ibid., p. 35).

choix de l'établissement présente un enjeu stratégique non seulement en raison des différences de qualité pédagogique, mais aussi pour des raisons proprement sociales et culturelles : choisir un établissement c'est contrôler en partie les fréquentations de ses enfants. A cet égard, force est de reconnaître que la tendance est plutôt à la recherche d'entre-soi qu'à celle de la mixité sociale (Felouzis et Perroton, 2009 ; van Zanten, 2009).

Références bibliographiques

- Boltanski, L., Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Broccolichi, S., van Zanten, A. (1996). « Espaces de concurrence et circuits de scolarisation. L'évitement des collèges publics d'un district de la banlieue parisienne ». *Annales de la recherche urbaine*, vol. 75, p. 5-17.
- Callon, M. (2002). « Pour en finir avec les incertitudes ». *Sociologie du travail*, n° 44, p. 261-267.
- Delvaux, B., Maroy, C. (2009). « Débat sur la régulation des inscriptions scolaires en Belgique francophone : où se situent les désaccords? ». *Cahiers de recherche en éducation et formation*, n° 68.
- Deprez, G. (1972). « Le choix d'une école catholique ». *Recherches sociologiques*, Vol. III, n°1, p. 83-106.
- Derouet, J.-L. (2000). *L'École dans plusieurs mondes*. Bruxelles : De Boeck.
- Draelants, H. (2014). « Des héritiers aux initiés? Note sur les nouvelles modalités de la reproduction sociale par l'école ». *Social Science Information/Information sur les sciences sociales*, vol. 53. DOI: 10.1177/0539018414522893
- Draelants, H. (2009). *Réforme pédagogique et légitimation. Le cas d'une politique de lutte contre le redoublement*. Bruxelles : De Boeck.
- Draelants, H. (2006). « Le redoublement est moins un problème qu'une solution. Comprendre l'attachement social au redoublement en Belgique francophone ». *Les Cahiers de recherche en éducation et formation*, n°52.
- Draelants, H., Dumay, X. (2011). *L'identité des établissements scolaires*. Paris : PUF.
- Draelants, H., Dupriez, V., Maroy, C. (2011). *Le système scolaire en Communauté française*. Bruxelles : CRISP (Dossier 74).
- Dubet, F. (2002). *Le Déclin de l'institution*. Paris, Editions du Seuil.
- Dumay, X., Dupriez, V., Maroy, C. (2010). « Ségrégation entre écoles, effets de la composition scolaire et inégalités de résultats ». *Revue française de sociologie*, vol. 51 (3), p. 461-480.
- Dupriez, V., Maroy, C. (1998). « Liberté d'enseignement, sens et concurrence ». *La Revue Nouvelle*, n° 10, CVIII, p. 152-164.
- Felouzis, G., Maroy, C., van Zanten, A. (2013). *Les marchés scolaires. Sociologie d'une politique publique d'éducation*. Paris : PUF.
- Felouzis, G., Perroton, J. (2009). « Grandir entre pairs à l'école. Ségrégation ethnique et reproduction sociale dans le système éducatif français ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 180, p. 92-100.
- Felouzis, G., Perroton, J. (2007). « Les marchés scolaires : une analyse en termes d'économie de la qualité ». *Revue française de sociologie*, n° 48, p. 693-722.
- Galand, B. (2009). « Les inscriptions scolaires en Communauté française :

- difficultés et enjeux ». in *DIRECT Les clés de la gestion scolaire*, n° 15, p. 75-94.
- Grootaers, D. (1998). *Histoire de l'enseignement en Belgique*. Bruxelles : CRISP.
- Johnsson, M., Lindgren, J. (2010). « "Great Location, Beautiful Surroundings!" Making Sense of Information Materials Intended as Guidance for School Choice ». *Scandinavian Journal of Educational Research*, Vol. 54, n° 2, p. 173–187.
- Joseph, M., Delvaux, B. (2005). « Les logiques d'action des établissements, reflets de leur position relative dans l'espace local d'interdépendance ». *Recherches sociologiques*, vol. 36 (1), p. 7-27.
- Karpik, L. (2007). *L'Économie des singularités*. Paris : Gallimard.
- Lubienski, C. (2007). "Marketing schools: Consumer goods and competitive incentives for consumer information". *Education and Urban Society*, vol. 40, n° 1, p. 118–141.
- Mangez, E. (2009). « De la nécessité de discrétion à l'Etat évaluateur ». *La Revue Nouvelle*, n° 7-8 (Juillet-Août), p. 32-37.
- Maroy, C. (dir.) (2006). *Ecole, régulation et marché*. Paris : PUF.
- Menger, P.-M. (2013). « Valeurs incertaines, marchés aux puces, ventes en ligne : comment s'assurer de la qualité ? ». *Communications*, n° 93, p. 147-172.
- Ryelandt, N. (2013). Les décrets « inscriptions » et « mixité sociale » de la Communauté française. *Courrier hebdomadaire du Crisp*, n° 2188-2189, p. 5-118.
- Schneider, M., Marschall, M., Roch, C., Teske, P. (1999). "Heuristics, Low Information Rationality and Choosing Public Goods. Broken Windows as Shortcuts to Information about School Performance". *Urban Affairs Review*, vol. 3 (5), p. 729-741.
- van Zanten, A. (2009). *Choisir son école*. Paris: PUF.
- van Zanten, A. (2013). "A good match: Appraising worth and estimating quality in school choice". In J. Beckett, C. Musselin (Eds.). *Constructing Quality. The Classification of Goods in the Economy*, Oxford: Oxford University Press.
- Vandenberghe, V. (1996). *Functioning and regulation of educational quasi-markets*. Thèse de doctorat, Département des sciences économiques, CIACO Nouvelle série n° 283, Louvain-la-Neuve, Belgique.
- Zachary, M.-D., Vandenberghe, V. (2002). « L'école et son environnement : pressions concurrentielles et stratégies de positionnement ». In C. Maroy (éd.). *Les établissements d'enseignement secondaire et leurs enseignants*, Bruxelles : De Boeck.

Derniers cahiers de recherche publiés

2014

De Clercq M., Roland N., Dupont S., Parmentier Ph. et Frenay M.

De la persévérance à la réussite universitaire : réflexion critique et définition de ces concepts en contexte belge francophone, n° 98

González Sanzana A.

La modélisation du processus de choix d'études supérieures : apports et limites, n° 97

Hambye Ph. et Siroux J.-L.

D'un arbitraire à l'autre. Réflexion sur la pertinence du concept de « violence symbolique » en sociologie de l'éducation, n° 96

Dumay X.

Décrire et prédire le turnover des enseignants dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Éléments d'analyse à partir de bases de données administratives, n° 95

2013

Leporcq C., Siroux J.-L., Draelants H.

Pratiques et représentations juvéniles de l'écriture à l'ère d'internet, n° 94

Draelants H., et Braeckman S.

Aspirations et sentiment de compétence à suivre des études supérieures. L'établissement scolaire comme contexte de comparaison sociale, n° 93

Delvaux B., Desmarez P., Dupriez V., Lothaire S. et Veinstein M.

Les enseignants débutants en Belgique francophone : trajectoires, conditions d'emploi et positions sur le marché du travail, n° 92

Renouprez L., Weber G., Martin M., de Viron F.

L'absentéisme en formation pour adulte est-il influencé par le dispositif de cours ? Le cas d'un master universitaire, n° 91

2012

Paquay L.

Continuité et avancées dans la recherche sur la formation des enseignants, n° 90

Annexe 1 : La réforme des règles d'inscription à l'entrée de l'enseignement secondaire. Les décrets « inscription » et « mixité »

La réforme des règles d'inscription à l'entrée de l'enseignement secondaire a impliqué plusieurs décrets successifs¹¹.

(1) Un premier décret « inscription », porté par la ministre socialiste de l'Enseignement obligatoire, Marie Arena et adopté en 2007, définissait une date de début d'inscription identique pour toutes les écoles, ainsi que des catégories d'élèves prioritaires pouvant s'inscrire avant cette date (frères et sœurs d'un élève déjà scolarisé dans l'école, enfants du personnel, élèves venant d'écoles primaires adossées à l'établissement secondaire, d'internats associés ou de classes d'immersion linguistique). Il imposait pour tous les autres élèves la règle du « premier arrivé, premier inscrit » à partir de la date de début d'inscription commune à toutes les écoles, ainsi que des règles précises de gestion des listes d'attente. Ce décret a été contesté en raison des files d'attente générées devant certains établissements recherchés.

(2) Il sera remplacé quelques mois plus tard par une seconde version, baptisée décret « mixité », proposé en 2008 par le nouveau ministre de l'Enseignement Christian Dupont, également PS. Celui-ci met en place un dispositif alternatif afin d'éviter le phénomène des files d'attente. Il maintient, en la modifiant quelque peu, une liste de catégories d'élèves prioritaires, invités à s'inscrire dans une période prédéfinie. Une autre période est réservée aux élèves non prioritaires. Au terme de celle-ci, lorsque le nombre de demandes est supérieur au nombre de places disponibles dans un établissement, un tri des demandes est effectué selon des règles combinant deux critères : le lieu de domicile (commune de l'école ou non) et les caractéristiques socio-économiques des écoles primaires d'origine (40 % d'écoles les plus défavorisées ou non), ce dernier critère ayant pour but d'introduire une dose de mixité sociale dans les écoles socialement les plus homogènes. Comme le précédent, ce décret fait l'objet de débats virulents lors de sa mise en application, entre autres en raison de l'utilisation de la technique du tirage au sort pour départager en dernier recours les élèves non prioritaires. Inquiets ou stratèges, de nombreux parents multiplient les inscriptions dans plusieurs écoles afin de maximiser leurs chances de voir leur enfant inscrit dans une « bonne école » provoquant une « bulle des inscriptions », phénomène non prévu conduisant à réviser à nouveau le décret.

(3) Au cours de la législature 2009-2014, la nouvelle ministre de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet (CDH), dépose et fait voter en 2010 un nouveau décret « inscription ». Ce décret, en application depuis la rentrée scolaire de septembre 2010, cherche à simplifier les procédures d'inscription et à éviter les effets pervers des décrets précédents, tout en maintenant le souci de promouvoir une certaine dose de mixité sociale dans les écoles les plus demandées. Dorénavant, l'inscription se fait dans une seule école secondaire, avec la faculté pour les parents de mentionner sur le formulaire d'inscription plusieurs écoles alternatives à leur premier choix. Plusieurs critères

¹¹ Nous reprenons ici en partie des éléments déjà présentés dans Draelants, Dupriez et Maroy, 2011

Hugues Draelants

de classement des demandes sont élaborés pour départager les candidats, surtout dans les écoles où ils seront plus nombreux que les places disponibles : distance entre l'école primaire fréquentée antérieurement par l'élève et son domicile, distance entre l'école secondaire visée et le domicile, distance entre l'école secondaire visée et l'école primaire d'origine, poursuite de la scolarité dans une école en immersion linguistique, et enfin le rang de l'école visée dans les préférences des parents. Ces critères sont intégrés, avec des pondérations variables, dans un « indice composite » calculé pour chaque élève par un logiciel informatique. Cet indice permet de classer les demandes d'inscription déposées dans chaque école. Les inscriptions s'opèrent au niveau des établissements, et ensuite, dans certains cas, au niveau de la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI).